



---

# VILLE DE QUÉBEC

Comité exécutif

---

RÈGLEMENT R.C.E.V.Q. 95

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU  
COMITÉ EXÉCUTIF SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS  
RELATIVEMENT AU POUVOIR DE SIGNER DES CONTRATS  
SOUS FORME DE BON DE COMMANDE**

---

**Adopté le 27 mars 2013  
En vigueur le 27 mars 2013**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs afin de tenir compte de la nouvelle structure du Service des approvisionnements.*

*Ce règlement intègre la nouvelle désignation de certains postes du Service des approvisionnements aux délégations du pouvoir de dépenser déjà existantes et la liste des titulaires d'une délégation au sein de ce service et ajustée en conséquence.*

## **RÈGLEMENT R.C.E.V.Q. 95**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS RELATIVEMENT AU POUVOIR DE SIGNER DES CONTRATS SOUS FORME DE BON DE COMMANDE**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF, DÉCRÈTE CE QUI  
SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs*, R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1, est remplacée par l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur au moment de son adoption.

ANNEXE I

*(article 9)*

PERSONNES DU SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS AUTORISÉES  
À SIGNER DES CONTRATS SOUS FORME DE BON DE COMMANDE  
OU TOUTE AUTRE FORME CONTRACTUELLE

ANNEXE I  
(*article 9*)

PERSONNES DU SERVICE DES APPROVISIONNEMENTS AUTORISÉES  
À SIGNER DES CONTRATS SOUS FORME DE BON DE COMMANDE  
OU TOUTE AUTRE FORME CONTRACTUELLE

<b>TITRE DE LA PERSONNE</b>	<b>LIMITE DU MONTANT</b>
Directeur du service	Aucune
Directeur de la Division acquisitions	Aucune
Adjoint à la direction	Aucune
Directeur de la Section acquisitions biens et services techniques	50 000 \$
Directeur de la Division services auxiliaires et amélioration continue	25 000 \$
Conseiller en approvisionnement	25 000 \$
Acheteur principal	25 000 \$
Acheteur spécialisé	10 000 \$
Commis intermédiaire de la Division services auxiliaires et amélioration continue	5 000 \$
Commis intermédiaire de la Division inventaires et magasins	1 000 \$